

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du
"Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 20 mai 2021

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté
de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 40

DELIBERATION
n° 2021 - 4 - 07

L'an deux mille vingt et un, le 20 mai, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 14 mai, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Jean-Pierre STEPHANO, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Nathalie JAN, Catherine GALAND, Joël GIRAUDEAU, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Jean SOYER.

Pouvoirs : Nathalie JAN à Michel REMAUD, Catherine GALAND à Philippe MOREAU, Joël GIRAUDEAU à Denise RENAUD, Christine CRESTOIS à Kathia VIEL, Alain MAHIET à Jocelyne SERVADEI, Jean SOYER à André COQUELIN.

Hervé BESSONNET est désigné secrétaire de séance.

**Approbation d'un avenant n° 5 à la convention de
délégation de service public de gestion du Golf du
Pays de Saint Gilles Croix de Vie**

La gestion du Golf des Fontenelles, rebaptisé Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, a été confiée par délégation de service public conclue le 21 décembre 2010 à la société Bluegreen pour 10 ans à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette délégation de service public a été prolongée de 1 an par avenant n°3 afin de permettre au délégataire Bluegreen d'amortir de nouveaux investissements réalisés (mini-golf, practice, stadium).

En application de l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19, puis par décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, le Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie a été contraint de fermer et de suspendre ses activités du 15 mars 2020 au 11 mai 2020, puis à compter de novembre 2020.

Durant ces périodes, le délégataire n'a perçu aucune recette mais a été contraint de supporter des charges liées à l'entretien de l'équipement - de personnel notamment -, la redevance annuelle due à la collectivité ainsi que les charges liées aux amortissements des investissements.

Bluegreen a sollicité la Communauté de Communes afin qu'elle consente un effort financier (annulation de la redevance ou d'investissements prévus contractuellement) ou la prolongation de la délégation de service public.

Dans la mesure où l'épidémie de COVID 19, constitue une situation d'imprévision au sens de l'article L. 6.3° du Code de la commande publique, il est proposé aux élus communautaires d'approuver une modification de la délégation de service public consistant à prolonger de 1 année la convention conclue.

**Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.5214-1,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 6.3°, L. 3135-1 et R. 3135-5,

Vu l'arrêté du 15 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus Covid-19,

Vu le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie en vigueur, approuvés par arrêté préfectoral n° 2019 DRCTAJ PIFL 87 du 12 mars 2019,

Vu la convention de délégation de service public du Golf des Fontenelles signée le 21 décembre 2010, modifiée par avenants,

Vu le BP 2021,

Vu le projet d'avenant n°5 soumis,

Vu l'avis favorable de la Commission de Délégation de Service Public du 29 avril 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 22 avril 2021,

Vu le rapport,

Considérant les pertes financières exposées par le délégataire Bluegreen consécutivement aux périodes de fermeture du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie imposées par le gouvernement afin de lutter contre la COVID 19,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la conclusion d'un avenant n°5 à la délégation de service public pour la gestion du Golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie visant à prolonger de une année la convention pour les motifs exposés au rapport ;

Envoyé en préfecture le 27/05/2021

Reçu en préfecture le 27/05/2021

Affiché le 27 MAI 2021 

ID : 085-200023778-20210525-DL2021_04_07-DE

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, à signer l'avenant n°5 et tous documents en exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 27 MAI 2021
- de l'affichage le : 27 MAI 2021
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 27 MAI 2021

Givrand, le 25 mai 2021

Le Président,

François BLANCHET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.